



**NATIONS
UNIES**

UNEP/PP/INC.1/11



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. générale
15 septembre 2022

Français
Original : anglais

**Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer
un instrument international juridiquement contraignant
sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin
Première session**

Punta del Este (Uruguay), 28 novembre–2 décembre 2022
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Élaboration d'un instrument international juridiquement
contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu
marin**

Priorités, besoins, défis et obstacles liés à l'élimination de la pollution plastique au niveau national

Note du secrétariat

1. En application du paragraphe 5 de la résolution 5/14 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, intitulée « Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant », un groupe de travail spécial à composition non limitée s'est réuni à Dakar du 30 mai au 1^{er} juin 2022 pour préparer les travaux du comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin. Le groupe de travail à composition non limitée est convenu d'une liste de documents que le secrétariat fournirait au comité intergouvernemental de négociation à sa première session. Il a été demandé au secrétariat, entre autres, de fournir des informations sur les priorités, les besoins, les défis et les obstacles, en particulier dans les pays en développement, ainsi qu'un aperçu des mesures nationales, sur la base des communications des États Membres.
2. L'annexe à la présente note fait suite à la demande du groupe de travail spécial à composition non limitée. Au 12 août 2022, 21 communications avaient été transmises par les États Membres. Afin de compléter le résumé des communications des États Membres, l'annexe a été enrichie de références à d'autres sources, notamment des documents officiels du Groupe d'experts spécial à composition non limitée sur les déchets et les microplastiques dans le milieu marin ainsi que des travaux de recherche pertinents. Un examen plus complet des études sur le sujet figure dans le document UNEP/PP/INC.1/INF/8.

* UNEP/PP/INC.1/1.

Annexe

Priorités, besoins, défis et obstacles liés à l'élimination de la pollution plastique au niveau national

A. Résumé des communications des États Membres

1. Quoique peu d'États Membres aient donné des renseignements directement liés aux priorités, aux besoins, aux défis et aux obstacles, il est ressorti des communications plusieurs questions clés à inclure dans le processus de négociation. L'inclusion des points suivants a été jugée nécessaire :

- a) Définitions claires de concepts tels que le « cycle de vie », l'« économie circulaire », les « plastiques problématiques », la « pollution plastique » et les « plastiques posant problème » ;
- b) Un « cadre international d'évaluation des risques qui tient compte du caractère multidimensionnel des plastiques et des particules microplastiques » ;
- c) Réduire la production de plastiques vierges ;
- d) Conception de produits durables ;
- e) Réduire et éliminer les plastiques à usage unique, problématiques, non nécessaires, dangereux et nocifs en agissant sur la conception des produits ;
- f) Éliminer les substances chimiques dangereuses utilisées comme additifs dans les plastiques et présentant un risque pour la santé humaine ;
- g) Innover et élaborer des solutions de remplacement plus durables ;
- h) Normalisation au profit du commerce, s'agissant en particulier des plastiques recyclés ;
- i) Normalisation des matières pour garantir le respect des prescriptions relatives aux matières premières et à la qualité et pour améliorer la réutilisation et le recyclage économiquement possible ;
- j) Étiquetage visant à améliorer la traçabilité, le contenu recyclé minimum, la recyclabilité et l'élimination en toute sécurité ;
- k) « Matières de substitution du plastique » et remplacement des plastiques non nécessaires dangereux ou nocifs ;
- l) Réduction de la consommation et consommation durable pendant la phase d'utilisation ;
- m) Attention spéciale et spécifique apportée aux microplastiques ;
- n) Collecte, gestion et élimination sûres, efficaces et écologiquement rationnelles des déchets plastiques, notamment les sources d'origine marine de déchets plastiques marins ;
- o) Reconnaissance de questions relatives à l'équité comme une « transition juste », les « droits humains et la santé publique » ainsi que le « droit à un environnement sain », et de questions liées aux ramasseurs et ramasseuses de déchets et au secteur informel ;
- p) Reconnaissance de l'importance du commerce dans la chaîne de valeur des matières plastiques ;
- q) Synergies avec la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et d'autres conventions internationales.

2. Ces questions sont à nouveau abordées ci-après, sur la base des communications des États Membres et d'autres parties prenantes dans le cadre du Groupe d'experts spécial à composition non limitée sur les déchets et les microplastiques dans le milieu marin, ainsi que des travaux de recherche pertinents. Un aperçu plus complet des études sur le sujet figure dans le document UNEP/PP/INC.1/INF/8.

B. Priorités, besoins, défis et obstacles pour les pays ayant des activités dans le cycle de vie des plastiques

3. La présente section fournit un aperçu des principales activités et fonctions tout au long du cycle de vie des plastiques, en mettant en lumière les points sensibles les plus critiques et les principaux problèmes à résoudre. Elle commence par un résumé des priorités et des besoins, sur la base des communications transmises par les États Membres. Ensuite, les défis et obstacles empêchant de répondre à ces priorités et à ces besoins sont évalués sur la base des études pertinentes, et une analyse est fournie à l'intention des pays en développement. Dans cette évaluation, le cycle de vie des matières plastiques est divisé en trois phases : amont, intermédiaire et aval.

1. Phase amont du cycle de vie des matières plastiques

4. Les principales activités industrielles affectant les pays dans la phase amont du cycle de vie des matières plastiques sont :

- a) L'extraction de combustibles fossiles pour produire des plastiques (industries pétrolière et gazière) ;
- b) L'utilisation de matières premières de remplacement (matières premières biosourcées, contenu recyclé) aux fins de la production ;
- c) Le processus de production des industries pétrochimiques produisant des plastiques.

2. Priorités et besoins dans la phase amont

5. Les communications des États Membres mettent en relief les besoins suivants :

- a) Mesures visant à réduire les plastiques vierges ;
- b) Normes harmonisées concernant les matières premières et la qualité ;
- c) Accès à des matières recyclées, de haute qualité et à des prix compétitifs ;
- d) Incitations pour encourager l'utilisation de matières plastiques recyclées produites au niveau national.

3. Défis et obstacles

6. Les pays ont signalé les défis et obstacles suivants qui les empêchent de répondre aux priorités et besoins recensés :

- a) Hydrocarbures comme actifs bloqués et recours judiciaires liés au climat pendant la transition visant à abandonner les matières premières vierges ;
- b) Dépendance de l'industrie du plastique à l'égard des sous-produits des industries pétrolière et gazière ;
- c) Dans le secteur de l'assurance et de la réassurance, aggravation du risque que présentent les changements climatiques pour les actifs et les passifs ;
- d) Aides et incitations publiques en faveur des combustibles fossiles vierges ;
- e) Établissement des prix de marché des matières premières et incitations destinées aux marchés ;
- f) Absence de réglementation et incapacité des licences opérationnelles à limiter les incidences climatiques de la production de plastiques liées à l'utilisation d'hydrocarbures comme matières premières ;
- g) Risque que les lois de planification et d'évaluation des incidences environnementales présentent un obstacle entravant la transition visant à abandonner les combustibles fossiles comme matières premières ;
- h) Absence de matières premières de remplacement durables et à des prix compétitifs pour la production de plastiques.

4. Phase intermédiaire du cycle de vie des plastiques

7. Les principales activités pour les pays jouant un rôle significatif dans la phase intermédiaire du cycle de vie des plastiques ont notamment trait aux points suivants : conception et fabrication de produits plastiques et contenant du plastique, distribution et commerce de produits plastiques,

utilisation et réutilisation. La production de produits plastiques concerne les pays ayant des secteurs de fabrication à grande échelle (emballage, aliments et boissons, automobiles, produits électriques et électroniques, construction, santé, textiles, etc.), mais tous les pays rencontrent des difficultés liées à la consommation croissante de produits plastiques par les particuliers et les entreprises.

5. Priorités et besoins dans la phase intermédiaire

8. Dans les 21 communications reçues par le comité intergouvernemental de négociation dans le cadre des préparatifs de sa première session, les États Membres ont fait état de la nécessité d'agir et ont soulevé des questions relatives à la consommation responsable et durable, en particulier les incidences environnementales, sociales et économiques de l'utilisation des plastiques et la nécessité pour les consommateurs privés, les fournisseurs publics, les entreprises et les industries de faire une consommation durable des plastiques. Les besoins spécifiques suivants ont été mentionnés :

- a) Répertoire des produits et emballages problématiques et non nécessaires qui doivent être éliminés en agissant sur leur conception ;
- b) Mesures de conception des plastiques, depuis l'établissement de critères de conception jusqu'à la mise en œuvre de mesures visant à éliminer ou à réduire les plastiques nocifs, dangereux ou non nécessaires ;
- c) Politiques et mécanismes de responsabilité élargie du producteur ;
- d) Élimination des substances chimiques dangereuses utilisées comme additifs dans les plastiques et présentant des risques pour la santé humaine, et nécessité d'innover et de développer des solutions de remplacement plus durables ;
- e) Systèmes d'étiquetage des produits afin d'améliorer la transparence et la traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement concernant le type de plastiques ainsi que les autres substances chimiques et additifs utilisés, et de permettre une élimination adéquate, y compris par la refabrication ou le recyclage ;
- f) Reconnaissance de l'importance du commerce dans la chaîne de valeur des plastiques et nécessité d'une identification et d'un suivi clairs des plastiques ;
- g) Un « cadre international d'évaluation des risques qui tient compte du caractère multidimensionnel des plastiques et des particules microplastiques » ;
- h) Un système de compilation des données relatives aux flux et à l'équilibre des matières plastiques tout au long du cycle de vie des plastiques aux niveaux national, régional et mondial ;
- i) Des « données scientifiques de qualité » pour améliorer la distribution et le commerce des produits plastiques ;
- j) Un organe scientifique décisionnel chargé de « prendre des décisions scientifiques pour inclure a) des paramètres, b) un indice standard de pollution, c) des procédures d'échantillonnage et d) des essais en laboratoire ».

6. Défis et obstacles

9. Les pays ont signalé les défis et obstacles suivants qui les empêchent de répondre aux priorités et besoins recensés :

- a) Absence de politiques, de normes, d'incitations, de soutien, de marchés et de bonnes pratiques en matière de conception de produits durables ;
- b) Absence de liens entre la responsabilité élargie du producteur et d'autres politiques visant la fin de vie des produits et assorties d'objectifs concernant les phases amont et intermédiaire ;
- c) Absence de mécanismes de réutilisation abordables et accessibles ;
- d) Absence de normes, données, informations, transparence et traçabilité systématiques concernant la distribution et le commerce des produits plastiques, y compris absence de données fiables et ventilées sur les flux commerciaux transfrontières tout au long du cycle de vie des plastiques ;
- e) Absence d'informations fiables, de sensibilisation et d'incitations permettant d'encourager la consommation durable, y compris les mécanismes d'étiquetage ;
- f) Transformation en déchet pendant la phase d'utilisation, surtout en ce qui concerne les produits plastiques à usage unique ;

- g) Suivi et évaluation inadéquats de l'efficacité des mesures prises par les pays pour gérer les plastiques ;
- h) Prépondérance de la conception de produits jetables et à usage unique ;
- i) Allégations trompeuses de « produits verts » résultant d'une absence de normalisation ;
- j) Non-inclusion de critères environnementaux dans les prises de décisions relatives aux marchés publics.

7. Phase aval du cycle de vie des plastiques

10. La phase aval du cycle de vie des plastiques englobe la réparation, la remise en état et le recyclage, le commerce des déchets plastiques et l'élimination des déchets résiduels.

8. Priorités et besoins dans la phase aval

11. D'après les communications adressées au comité intergouvernemental de négociation et un examen des études sur le sujet, les pays ont jugé les besoins suivants prioritaires : minimisation et réduction des déchets, réutilisation, réparation, remise en état, refabrication, recyclage et élimination finale, et, en particulier :

- a) Mesures visant à garantir la collecte, la gestion et l'élimination sûres, adéquates et écologiquement rationnelles des déchets plastiques et d'autres types de déchets contenant du plastique tout en améliorant la recyclabilité et en créant des chaînes de valeur plus circulaires pour les plastiques ;
- b) Mesures ciblant le caractère transfrontières de la pollution plastique ;
- c) Un mécanisme permettant de tracer et de contrôler le commerce, le déversement et le transport illégaux des déchets plastiques, et leur dérive au fil des courants marins ;
- d) Améliorer les liens du secteur informel avec les chaînes de valeur industrielles, y compris la reconnaissance des droits humains ;
- e) Améliorer la culture de la réparation.

9. Défis et obstacles

12. Il ressort des communications et l'examen des études sur le sujet que les défis et obstacles suivants empêchent les pays de répondre aux priorités et besoins susmentionnés :

- a) Absence de législation et d'incitations concernant le « droit de réparer » ;
- b) Obstacles à la réparation, notamment techniques et juridiques, absence de durabilité (y compris intégration de l'obsolescence programmée dans le cadre de la conception) et coût élevé de la réparation ;
- c) Absence d'une définition juridique commune des produits en fin de vie en tant que déchets à l'exclusion des produits plastiques recyclables ;
- d) Absence de législation, de technologies, d'infrastructures, de capacités et d'investissements concernant la gestion des déchets, et absence de mise en conformité et d'application concernant les lois et politiques en matière de gestion des déchets ;
- e) Absence de connaissances au niveau des ménages, d'où un faible tri des déchets plastiques ;
- f) Faible collecte et séparation des déchets, ce qui empêche un recyclage efficace ;
- g) Absence de processus de recyclage industriel à une échelle suffisante pour être réalisables et rentables pour les investisseurs ;
- h) Absence de traçabilité et de contrôle du commerce illégal des déchets plastiques ;
- i) Absence de traçabilité suffisante des matières recyclables et dangereuses pour assurer un recyclage transparent et efficace ;
- j) Absence de reconnaissance du principe de proximité, selon lequel la pollution doit être traitée au point le plus proche de son origine ;
- k) Absence de réglementation et de mesures fiscales imposant aux producteurs de rendre des comptes à toutes les phases du cycle de vie de leurs produits ;

l) Présence du secteur informel, où le recyclage primaire visant à extraire des matières de valeur est pratiqué dans les pays en développement ;

m) Brûlage et déversement à l'air libre de déchets plastiques dans des circonstances non contrôlées lorsque la gestion abordable des déchets n'est pas disponible.

C. Résumé des défis et obstacles rencontrés par les pays tout au long du cycle de vie des plastiques

13. Le tableau ci-après répartit les défis et obstacles dans les catégories suivantes : liés aux connaissances, réglementaires, économiques, technologiques et comportementaux.

Aperçu des défis et obstacles au niveau national

Phase du cycle de vie	Types de défis et obstacles au niveau national				
	Liés aux connaissances	Réglementaires	Économiques	Technologiques	Comportementaux
Ensemble du cycle	<p>Absence de données tout au long du cycle de vie des plastiques concernant les quantités, les flux, les trajectoires et les incidences à différentes échelles</p> <p>Absence de connaissance des incidences des plastiques sur la santé humaine et l'environnement</p> <p>Absence de mécanismes de suivi permettant d'évaluer les progrès et l'efficacité des mesures existantes</p>	<p>Absence d'un cadre cohérent, général et global sur les plastiques au niveau national, couvrant l'ensemble du cycle de vie</p> <p>Absence de définitions, de normes et de spécifications techniques concernant la recyclabilité, la réutilisabilité, la sécurité et l'étiquetage du contenu chimique, des types de plastiques et des moyens d'élimination</p> <p>Absence d'objectifs clairs et assortis de délais, et de mécanismes de suivi et de communication d'informations au niveau national</p> <p>Politiques axées sur la fin de vie qui n'établissent pas de lien entre les objectifs en amont et les objectifs intermédiaires</p> <p>Absence de coordination entre pays concernant l'élaboration de plans d'action visant à réduire la pollution plastique</p>	<p>Compréhension limitée des coûts de la pollution plastique pour l'environnement et la santé humaine</p> <p>Coûts et avantages des différentes stratégies, les interventions et mesures ne sont pas toujours quantifiées</p> <p>Mise en œuvre limitée de mécanismes de responsabilité élargie du producteur avec des éco-redevances</p>	<p>Absence de systèmes harmonisés d'étiquetage et de suivi des produits plastiques</p>	<p>Absence de prise de conscience par le secteur privé des incidences de la production plastique</p> <p>Absence de prise de conscience et de mesures responsables par les particuliers et les entreprises concernant la pollution plastique</p>
Amont	<p>Absence d'informations et de transparence concernant le contenu et les informations commerciales (origines et</p>	<p>Absence de législation (par exemple planification, évaluation de l'impact environnemental, réglementation relative aux licences) relative à l'approvisionnement</p>	<p>Dépendance de l'industrie du plastique à l'égard des sous-produits des industries pétrolière et gazière</p>	<p>Absence de développement et d'utilisation de matières premières alternatives durables</p>	<p>Absence de prise de conscience des incidences sur les changements climatiques et des autres incidences environnementales</p>

Phase du cycle de vie	<i>Types de défis et obstacles au niveau national</i>				
	<i>Liés aux connaissances</i>	<i>Réglementaires</i>	<i>Économiques</i>	<i>Technologiques</i>	<i>Comportementaux</i>
	destinations) des plastiques	<p>en matières durables (matières vierges ou recyclées)</p> <p>Absence de législation visant à abandonner les substances chimiques nocives ainsi que les microplastiques ajoutés délibérément</p> <p>Absence d'inclusion de critères environnementaux dans les processus d'attribution des marchés publics</p>	<p>Aides et subventions aux combustibles fossiles qui maintiennent les plastiques vierges à des prix moins élevés que les plastiques recyclés</p> <p>Absence de marchés pour les plastiques secondaires</p> <p>Absence d'investissement dans le développement de solutions de remplacement</p>		des combustibles fossiles
Intermédiaire	<p>Absence d'information transparente et fiable du consommateur (par exemple éco-étiquetage, informations sur la durabilité) pour les particuliers et les entreprises concernant le contenu, les incidences et les moyens d'élimination des produits plastiques</p>	<p>Absence de législation sur la conception des produits plastiques afin de réduire la production de plastiques non nécessaires, jetables et difficiles à recycler, et nécessité de favoriser davantage les solutions innovantes en amont</p> <p>Absence de législation et de politiques favorisant la réutilisation</p> <p>Absence de législation encourageant l'utilisation de contenus recyclés en fixant des objectifs obligatoires pour les emballages et les biens durables contenant du plastique</p> <p>Absence de politiques d'approvisionnement public favorisant les solutions alternatives durables</p>	<p>Absence de désincitations économiques ciblant les produits plastiques à usage unique</p> <p>Absence d'incitations économiques en faveur de produits plus durables</p> <p>Absence de politiques fiscales ou d'incitations économiques pour encourager la réutilisation</p> <p>Absence d'investissement dans les systèmes et infrastructures de réutilisation et dans la logistique inverse</p>	<p>Absence de technologies permettant de concevoir des produits sans substances chimiques dangereuses tout en garantissant leurs fonctionnalités</p> <p>Insuffisance de l'innovation dans des modèles économiques nouveaux en faveur de la réduction et de la réutilisation</p> <p>Absence de conception et d'innovation visant à réduire la prépondérance des plastiques difficiles à recycler (notamment les plastiques à couches multiples) et à encourager les solutions de remplacement durables</p>	<p>Absence de communication, d'éducation et de sensibilisation du public concernant la consommation durable</p> <p>Absence de sensibilisation à la réutilisation</p> <p>Les objectifs volontaires de réduction des emballages que fixe l'industrie ne sont pas assez ambitieux</p> <p>L'absence de normalisation se traduit par des allégations trompeuses de « produits verts »</p>
Aval	Absence d'informations et de transparence	Absence et non-application de règles et de politiques en	Pas de politiques fiscales ni d'incitations	Absence de solutions de réparation et de	Absence de sensibilisation à la

Phase du cycle de vie	Types de défis et obstacles au niveau national				
	Liés aux connaissances	Réglementaires	Économiques	Technologiques	Comportementaux
concernant le contenu et les informations commerciales pour les produits et déchets plastiques Absence d'informations relatives à la performance des systèmes formels et informels de gestion des déchets, y compris l'efficacité, les fuites et les impacts	matière de réparation et de gestion des déchets Absence d'une responsabilité élargie du producteur correctement appliquée et non-utilisation de l'éco-modulation pour favoriser la réduction des emballages et des produits plastiques problématiques et non nécessaires Absence d'intégration du système informel dans les prises de décision Absence d'application efficace des règles contre le brûlage et le déversement à l'air libre	économiques pour encourager la réparation, la refabrication et la gestion écologiquement rationnelle des déchets plastiques La collecte et le recyclage des produits plastiques à usage unique et des plastiques difficiles à recycler ne sont pas rentables Il n'existe pas de processus de recyclage industriel assez faisable et rentable pour les investisseurs Absence d'investissement dans les infrastructures de gestion des déchets Les infrastructures de recyclage existantes sont limitées par les insuffisances de la collecte et du tri	refabrication abordables et accessibles, adaptées aux besoins spécifiques des pays Insuffisance des technologies et des solutions concernant les produits plastiques difficiles à recycler Absence de technologies permettant d'améliorer le tri et le recyclage Absence de technologies permettant de filtrer les microplastiques dans les usines de traitement des eaux usées	réparation et à la refabrication Comportements consistant à « jeter trop facilement » parmi les consommateurs et absence de sensibilisation aux méthodes adéquates de tri et de collecte des déchets plastiques Absence de sensibilisation à la gestion écologiquement rationnelle des déchets plastiques dans le secteur informel	

D. Mesures nationales existantes visant à lutter contre la pollution plastique

14. La présente section fournit des exemples illustrant les méthodes utilisées par les pays pour répondre au défi de la pollution plastique au moyen de tout un ensemble de mesures nationales. Ces mesures prises au niveau national portent principalement sur des questions propres aux plastiques, mais il convient de noter que d'autres lois et mesures en vigueur sont plus générales, quoiqu'elles s'appliquent également aux plastiques.

15. On trouvera ci-après un bref résumé des types de lois en vigueur dans certains pays. Le premier groupe consiste en lois et mesures relatives aux déchets qui englobent les plastiques mais qui ne les visent pas spécifiquement. Le second groupe concerne les types de lois et autres types d'instruments de gouvernance et de mécanismes volontaires des secteurs d'activité qui visent exclusivement les plastiques.

Lois et mesures sur les déchets en général et autres qui englobent les plastiques mais qui ne les visent pas spécifiquement :

- Taxes et redevances de déversement applicables aux déchets en décharge
- Lois relatives aux produits en fin de vie visant à séparer, collecter, trier et recycler les déchets d'emballage
- Normes d'écoconception/durabilité des produits (par exemple, effets de la directive européenne sur l'écoconception¹ sur les groupes de produits visés)
- Règlementation et directives relatives à la responsabilité élargie du producteur (il convient de noter que ces lois et politiques portent sur la fin de vie des produits et concernent principalement la phase aval, puisqu'elles imposent au producteur-pollueur de payer les coûts de traitement des déchets)
- Contrôle des substances chimiques dangereuses, y compris les substances chimiques dangereuses utilisées dans les composants de plastiques
- Une taxe carbone qui fixe directement un prix du carbone en définissant un taux de taxation des émissions de gaz à effet de serre ou de la teneur en carbone des combustibles fossiles. Environ 40 pays et 20 villes, États et provinces utilisent déjà des mécanismes de fixation du prix du carbone, qui couvrent près de la moitié de leurs émissions, soit 13 % du total des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Les taxes carbone ont entraîné une baisse de la consommation de carburants sans porter préjudice à la croissance économique.
- Moratoires et interdictions concernant les combustibles fossiles et consistant à réglementer l'offre de matières premières à base de combustibles fossiles pour la fabrication de plastiques dans le cadre de mesures de décarbonation (par exemple, interdiction de produire des combustibles fossiles terrestres au Danemark)

Instruments juridiques ou économiques propres aux plastiques :

- Interdictions de types de plastiques problématiques et non nécessaires (microbilles, réglementation limitant les plastiques noirs dans les produits électroniques au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
- Interdictions frappant l'importation, la production et la consommation de produits plastiques à usage unique (sacs en plastique de certaines tailles de film, par exemple)
- Frais et redevances sur les produits plastiques à usage unique (sacs en plastique, par exemple)
- Responsabilité élargie du producteur propre aux produits plastiques (emballages) ou aux produits contenant du plastique (produits électroniques, véhicules, mégots de cigarette, par exemple)
- Taxes sur le contenu des emballages (graduée en fonction de la teneur en matières recyclées et/ou recyclables)
- Interdiction d'importation des déchets plastiques

Politiques publiques (non adoptées dans la loi et pratiquées dans de nombreuses juridictions)

- Plans d'action, notamment plans d'action sur l'économie circulaire
- Plans zéro déchet
- Plans de zones spéciales protégées (avec interdictions spécifiques des produits plastiques à usage unique)
- Mécanismes de dépôt et de consigne (principalement bouteilles en plastique)
- Élimination des subventions, en réduisant progressivement et, à terme, en supprimant les subventions aux combustibles fossiles afin de combler l'écart de coût entre les plastiques vierges (qui sont généralement bon marché) et les plastiques recyclés
- Politiques de désengagement des combustibles fossiles, avec le retrait ou l'exclusion des fonds et actifs de gouvernements, d'entreprises, d'organisations non gouvernementales, d'universités, de particuliers ou d'autres entités des portefeuilles financiers liés à des entreprises de combustibles fossiles et à leurs activités d'extraction
- Objectifs relatifs à la teneur en plastique recyclé

Mécanismes volontaires – exemples

- Engagement mondial en faveur d'une nouvelle économie du plastique
- Pactes sur le plastique dans certains pays

E. Conclusion

16. Le présent document résume les priorités, les besoins, les défis et les obstacles que connaissent les pays pour lutter contre la pollution plastique, sur la base des communications adressées par les États Membres et d'un examen de travaux de recherche dans lesquels sont étudiées les diverses activités des pays tout au long du cycle de vie du plastique. Les pays exerçant des activités similaires dans le cycle de vie du plastique partagent des priorités, des besoins, des défis et des obstacles communs, mais certains pays ont des caractéristiques particulières du fait de contextes socioéconomiques différents. Les défis et obstacles englobent des aspects liés aux connaissances ainsi que des aspects réglementaires, économiques, technologiques et comportementaux.

¹ Directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne.